



L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

**Absents représentés :** Pouvoir de CENCI Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

**Absents :** GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024\_061 – FINANCES

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AS Viuz-en-Sallaz

Suite au changement de bureau de l'association et aux conditions de reprise du club, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au club de football

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'AS Viuz-en-Sallaz
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance  
Nadia Laoufi

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 03/08/24  
Publication en ligne le 03/08/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale Chapius